# AUSTIN

**HIVER 2008** 

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

# Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

En octobre dernier, lors de sa séance régulière, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter un Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour le noyau villageois.

Le PIIA est une procédure qui permet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale d'un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment ou d'un terrain tout en tenant compte des particularités de chaque situation. Il s'agit d'une approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes. Elle convient bien aux projets pour lesquels on souhaite s'assurer d'une certaine unité et harmonie (p. ex., développement d'un nouveau quartier, insertion d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation) ou à ceux qui se trouvent dans des zones d'intérêt particulier (p. ex., un quartier ancien, un secteur boisé), dans ce cas-ci, le cœur du village.

La municipalité a un vaste territoire, dont la majeure partie se situe en zones rurales. Ainsi, son identification passe largement par le cœur du village : il est le reflet de notre culture et des valeurs que nous voulons exprimer et léguer aux générations futures. Des milliers de personnes y transitent chaque année. Il est important qu'il projette une image harmonisée, accueillante, organisée... bref belle!

C'est pourquoi l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments ou des modifications effectuées aux bâtiments existants constitue une priorité. Il faut assurer la bonne insertion de nouvelles constructions ou d'aménagements de manière à ne pas altérer le caractère ou à rompre l'équilibre des lieux.

Voici quelques aspects des projets qui peuvent être soumis à l'évaluation à l'intérieur du cadre d'un PIIA :

- la conception architecturale (murs extérieurs, revêtements, toitures, fenestration, éléments en saillie et ornements, devantures, façades commerciales, auvents, emplacement et visibilité des équipements de service, hauteur, volumétrie, enseignes, couleurs, panneaux d'affichage extérieur du menu, etc.);
- l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments aux bâtiments voisins, à la trame urbaine, aux espaces publics ou au milieu naturel;
- l'aménagement paysager (aménagement des cours, clôtures et murs d'enceinte, bâtiments accessoires);
- la prise en compte des perspectives visuelles remarquables; l'atténuation des conséquences visuelles négatives (entreposage, déchets, appareils mécaniques, stationnement);
- la circulation des véhicules, l'accès aux espaces de stationnement; le rapport sécuritaire et harmonieux entre les circulations des piétons et celle des véhicules;
- l'aménagement du site (implantation des bâtiments, traitement des sols et écoulement des eaux, lotissement); la protection des caractéristiques naturelles sur le site et de la végétation urbaine;
- l'affichage et l'éclairage.

#### Qualité de vie collective et individuelle

Cette préoccupation relativement à l'apparence du noyau villageois s'inscrit dans une perspective plus générale de protection des paysages, préoccupation de plus en plus exprimée par la population. Ce qu'il faut savoir, c'est que le paysage est un facteur de développement puisque la qualité de vie devient un atout et un argument de promotion économique et de développement touristique. Le pouvoir d'attraction touristique repose sur des principes d'unicité et d'authenticité du lieu de manière à créer un avantage concurrentiel. D'autre part, des normes d'harmonisation permettent de protéger la valeur foncière à long terme des propriétés.

Cette démarche d'adoption d'un PIIA se fera parallèlement à la démarche d'élaboration d'une vision stratégique que nous avons annoncée le printemps dernier et qui s'effectuera au cours du premier semestre de 2009. Cet outil de gestion précisera les grandes orientations stratégiques et politiques de la Municipalité.

## **IMPORTANT!**

La Municipalité possède deux numéros d'urgence – **843-0000** et **843-7671** – qui sont **strictement réservés au Service des incendies**, pour les interventions d'urgence (incendies, accidents ou situations qui demandent l'intervention des premiers répondants) et pour les demandes de permis de feu à ciel ouvert.

La composition de l'un ou de l'autre des numéros susmentionnés déclenche une sonnerie sur les appareils téléphoniques des pompiers et des premiers répondants. Quand cette sonnerie se fait entendre, elle provoque un état d'alerte dans leur maison. Les pompiers et les premiers répondants sont des volontaires, mais aussi des époux et des épouses, des pères et des mères de famille. Pensez un peu au stress que cela engendre dans toute la maisonnée!

Il ne faut jamais utiliser ces numéros pour signaler un problème de voirie, mais communiquer avec l'inspecteur en voirie au 819-820-5928. Et de grâce, n'appelez pas la nuit pour demander des services qui peuvent attendre au lendemain!

Un peu de discernement serait fort apprécié.

## **Sommaire**

Communic	
Rapport du maire2	2-3
Nouvelles des comités	4
Enviro-info	5
Échos administratifs	6

## Rapport du maire

Permettez-moi, en tant que maire de votre municipalité et au nom des membres de votre conseil, de vous informer de la situation financière de la municipalité d'Austin.

#### Perspectives pour 2009

En septembre dernier, les évaluateurs ont déposé le nouveau rôle d'évaluation des immeubles de la municipalité. Cette démarche triennale vise à permettre de refléter, aussi justement que possible, la valeur marchande des immeubles imposables. Ceci est une exigence de la loi. Dans l'éventualité d'une dégradation prolongée de la conjoncture économique, la loi ne permet malheureusement pas de réajustement avant le prochain cycle triennal. Dans le contexte économique que nous connaissons depuis plusieurs années, ce nouveau rôle, produit et conséquence du marché, témoigne d'une autre augmentation importante des valeurs.

Vous pouvez toutefois apprécier que globalement, à dépenses constantes, le taux de taxe baisse proportionnellement à l'augmentation des valeurs imposables. Fondamentalement donc, les conséquences du dépôt d'un nouveau rôle sur les taxes locales devraient ne refléter qu'une redistribution des charges, attribuables à

des variations du taux de croissance des valeurs, d'un secteur de la municipalité à un autre. De façon très concrète, le conseil a la ferme intention de contrôler les dépenses et de limiter toute augmentation aux seuls effets de l'inflation ou de demandes nouvelles provoquées par les exigences gouvernementales.

Les dépenses de fonctionnement seront bien maîtrisées. Le personnel de la municipalité est efficace et bien encadré. Le conseil envisage le renforcement des services techniques par l'embauche d'une personne adjointe à l'inspection en bâtiment, dont les principales responsabilités seront d'épauler le responsable de ce service et de diriger la démarche de sensibilisation qui s'avère essentielle pour faire partager nos préoccupations et nos projets de restauration environnementale par l'ensemble de nos concitoyens.

La transformation de notre service de protection incendie est en bonne voie. Les prochaines dépenses d'achat d'équipement ne sont prévues que pour 2010, échéance pour l'entrée en service d'un nouveau camion-pompe.

La voirie demeure le poste principal au titre des affectations. Les travaux envisagés sur le chemin North se réaliseront en cours d'année 2009. Le remboursement de l'emprunt nécessaire pour en couvrir les coûts s'échelonnera sur 10 ans à compter de 2010.

Des discussions se poursuivent avec certains propriétaires du Domaine des Sitelles concernant la municipalisation de chemins de desserte. Quelles que soient les conclusions de ces échanges, il faut bien comprendre qu'ils seront sans incidences sur le budget de la municipalité puisque d'éventuels travaux seraient à la seule charge des propriétaires concernés.

Le maire, Roger Nicolet

## Rôle d'évaluation

Le nouveau rôle d'évaluation pour 2009 a été déposé au mois de septembre et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. La valeur foncière a augmenté en moyenne de 30 % sur l'ensemble du territoire.

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Sa principale utilité consiste à indiquer, aux fins de taxation municipale et scolaire, la valeur de chaque immeuble sur la base de sa valeur réelle.

La valeur réelle ou marchande d'un immeuble est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.

La date à laquelle ont été considérées les conditions du marché pour l'établissement de la valeur réelle est le 1<sup>er</sup> juillet du deuxième exercice précédant l'entrée en vigueur du rôle. En d'autres mots, la date du marché est fixée 18 mois avant le début du premier exercice du rôle. Dans ce casci, la valeur du rôle est établie au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

La proportion médiane constitue l'indicateur du niveau général du rôle d'évaluation d'une municipalité. Il s'agit de la proportion de la valeur réelle à laquelle devrait tendre chacune des valeurs inscrites au rôle. Le facteur comparatif est ensuite obtenu en divisant 100% par la proportion médiane du rôle. Ainsi, le produit de ce facteur et de la valeur inscrite au rôle indique la valeur réelle la plus probable de l'immeuble. Cette dernière correspond à la valeur uniformisée inscrite sur le compte de taxes.

La taxe est le résultat qu'on obtient en multipliant le montant de l'évaluation municipale par le taux de taxe. L'évaluation municipale de votre propriété est déterminée à partir du rôle d'évaluation tandis que le taux de taxe est déterminé lors de l'adoption du budget municipal.

Une diminution de l'évaluation municipale n'entraîne pas nécessairement une diminution de votre compte de taxes. Inversement, une augmentation de l'évaluation municipale n'entraîne pas nécessairement une augmentation de votre compte de taxes. D'une manière générale, quand le secteur immobilier prend de la valeur, la Municipalité baisse le taux de taxation afin de compenser cette augmentation.

Nos évaluateurs ont déposé le rôle d'évaluation pour les années 2009, 2010 et 2011. Si vous désirez connaître le montant de l'évaluation de votre propriété, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville pour consulter le nouveau rôle d'évaluation. Dans le but de faciliter vos recherches, nous vous suggérons d'apporter votre compte de taxes.

Pour toute contestation, vous pouvez vous adresser à la firme des évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin et associés à Magog en suivant la procédure décrite au dos du compte de taxes, avant le 1<sup>er</sup> mai 2009.

# États financiers 2007

Fonds d'administration recettes et dépenses. Exercice se terminant le 31 décembre 2007

	Budget	Réalisation	
RECETTES			
Total des recettes	2 662 976	2 450 935	
DÉPENSES DE FO	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Total des dépenses	2 233 550	2 108 644	
Conciliation à des fins budgétaires-financement	(147 163)	(107 800)	
Affectation	(282 263)	(11 020)	
Surplus réalisé		223 471	

#### Situation financière courante

Les projections budgétaires nous indiquent que les recettes pour 2008 seront conformes aux sommes portées au budget (à 1,5 % près). Ce niveau de concordance est satisfaisant. Le report du projet de réhabilitation du chemin North de 2008 à 2009 a entraîné un différé correspondant de la subvention gouvernementale. Des augmentations de recettes de diverses natures, telles que les droits de mutations et les redevances imposées sur certaines subdivisions cadastrales ont été réalisées.

Les dépenses de fonctionnement se sont également bien équilibrées (moins de 0,5 % de dépassement). En outre, le report des travaux prévus pour la réfection du chemin North, rendu nécessaire par la surchauffe du marché de la construction, se traduit par un surplus de quelque 112 543 \$ aux financement et affectations. Ce montant sera transféré au budget 2009, année de réalisation anticipée du projet.

#### Rémunération des élus

L'article 11 de la **Loi sur le traitement des élus municipaux** exige le rappel de la rémunération des membres du conseil. En vertu du règlement 06-339 adopté le 8 janvier 2007, la municipalité d'Austin verse au maire une rémunération de 8 743,36 \$ et une allocation de dépenses de 4 371,68 \$; et à chacun des conseillers, une rémunération de 2 916,88 \$ et une allocation de dépenses de 1 459,32 \$.

## Des renseignements publics

Si un aspect particulier des finances ou de l'administration de la municipalité vous intéresse, vous pouvez vous adresser directement au secrétariat de l'hôtel de ville. Il s'agit d'information publique à laquelle vous avez accès. Par ailleurs, vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil, des extraits de règlements importants et d'autres renseignements sur la vie municipale à l'adresse www.municipalite.austin.qc.ca.

## Rapport des vérificateurs

Tel qu'il appert au rapport des vérificateurs, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c. comptables agréés, ces états financiers présentent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2007, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

#### TRANCHE 2008 DU PROGRAMME TRIENNAL

ı	Caserne incendie	24	537	\$
ı	Équipement sécurité incendie	27	000	\$
ı	Chemin Hopps5	57	795	\$
ı	Chemin Millington	15	648	\$
ı	Chemin North	24	832	\$
ı	Chemin Bryant's Landing6	37	037	\$
	Rue du Lac des Sittelles			
ı				
ı	Total 28	34	179	\$

#### PRÉVISIONS DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE COURANT

#### Recettes projetées jusqu'au 31 décembre 2008

Taxe foncière générale	1 703 035 \$
Tarification pour services municipaux	
Paiements tenant lieu de taxes	
Services rendus aux organismes municipaux	104 560 \$
Imposition de droits	199 616 \$
Autres revenus	70 115 \$
Transferts	100 432 \$
Total des recettes projetées	2 620 923 \$

#### Dépenses prévues jusqu'au 31 décembre 2008

Administration générale .....

Training action gorierate	ООТ ООС Ф
Sécurité publique	
Transport- réseau routier	
Hygiène du milieu/matières résiduelles	
Aménagement urbanisme et développement	
Loisirs et culture	
Frais de financement	37 456 \$
Total des dépenses de fonctionnement projetées	2 244 607 \$
' '	·
Autres activités financières et affectations	102 314 \$
Prévision d'excédent net de l'exercice 2008	274 002 \$

#### Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

ı		
	Entreprise R.P. Enr.,	184 425,71 \$
	Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	175 335,05 \$
	Excavation Lapalme & Fils	
	Gérard Fortin	
	Calclo 2000 inc.	30 101.51 \$
	Le Groupe Poly-Tech	
	Sani-Estrie Inc.	
	Maxi Métal inc.	
	Les Pavages Lavallée & Leblanc	, ,
	Total	

Contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ que la municipalité a conclu avec un même contractant depuis le dernier rapport de la situation financière de la municipalité lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ :

Aucun

## Nouvelles des comités

#### Culturel

Lors de son Samedi culturel annuel, le 28 septembre dernier, le comité a présenté officiellement son septième dépliant historique qui porte sur les cimetières d'Austin. À ce jour, la recherche du comité a permis de recenser une vingtaine de cimetières publics et privés; certains ont disparu, d'autres sont en danger. C'est dans ce contexte que le comité a organisé une rencontre d'information le 25 novembre dernier portant principalement sur les gestes à poser pour sauvegarder les cimetières en danger et pour entretenir les pierres tombales endommagées. Merci à la East Bolton Bolton Cemetery Association et au Quebec Anglophone Heritage Network pour leur participation. À cette occasion, les propriétaires d'un terrain où se situe un cimetière ont reçu gratuitement un dossier sur les sépultures qui se trouvent sur leur terrain, ainsi qu'une copie du livre Cemetery Heritage in Quebec: A Handbook.

À la suite de la publication du dépliant sur les cimetières d'Austin, la pierre tombale de John Austin, l'un des fils de Nicholas Austin, le fondateur, est mystérieusement apparue au cimetière East Bolton.

Madame, Monsieur, qui avez souhaité conserver l'anonymat, vos concitoyens vous remercient de votre don à la collectivité et au patrimoine d'Austin.

Rappelons que vous pouvez vous procurer tous les dépliants historiques du comité culturel à l'hôtel de ville ou en ligne (bientôt dans une forme plus facile de consultation) à www.municipalite.austin.qc.ca.

Le comité poursuit ses recherches sur le moulin Thompson dans l'ancien village de Millington. À cette fin, il a retenu les services d'une firme d'archéologues spécialisés. En plus de faire la recherche documentaire historique, les archéologues ont parcouru le ruisseau Powell sur toute sa longueur et ont trouvé des vestiges d'autres moulins. Ils ont également découvert que le moulin dit « Thompson » est en réalité le moulin Millington et que le cours du ruisseau Powell a été dévié pour mieux alimenter ce moulin. Au moment d'aller sous presse, ils auront déjà déposé leur rapport détaillé. Par ailleurs, le comité a obtenu un rapport de la firme NCK sur une éventuelle consolidation du moulin. Il orientera ses démarches subséquentes à la lumière de toute l'information obtenue. C'est un dossier fascinant. À suivre...

Le comité travaille à la constitution d'un **Fonds d'archives historiques** de la municipalité. Il a retenu les services d'une archiviste professionnelle pour archiver tous les documents historiques de la municipalité dont il dispose actuellement : documents et photos assemblés à l'occasion du

bicentenaire, archives de la Brome Historical County Society à Brome, recherches de M<sup>me</sup> Françoise-Hamel Beaudoin sur les personnages historiques d'Austin et les églises, etc. Les documents seront conservés sous forme papier et électronique. Lorsqu'ils seront parfaitement organisés, ils pourront être consultés en ligne et sur place. Le comité procédera à un nouvel appel de documents auprès des citoyens et d'excitoyens d'Austin dans l'année qui vient.

#### Loisirs

Le comité a repris son **cours de danse en ligne** qui a lieu tous les mercredis à la salle communautaire. La session qui a débuté en octobre se poursuivra jusqu'en avril 2009.

Un **club des jeunes** se rencontrera le vendredi soir, une semaine sur deux, dans la salle des loisirs de l'hôtel de ville. Il n'y a qu'une seule condition d'adhésion : les parents doivent assumer la surveillance à tour de rôle. Plus il y aura de parents, moins votre tour reviendra souvent! Information : Julie Bouffard au 819-843-5920.

La **salle des loisirs** est bien équipée en jeux de toutes sortes : fléchettes, soccer, billard, hockey sur coussin d'air, Mississipi, ping pong. Organisez votre club d'activités! Information : Julie Bouffard au 819-843-5920.

La **patinoire** au parc municipal est ouverte tous les jours. Nous sommes heureux d'accueillir notre nouveau surveillant, M. Gérald Forget, une personne dynamique qui compte bien mettre de la vie à la patinoire! Consultez l'horaire à www.municipalite.austin.qc.ca.

#### Fête du village

Le comité de coordination de la Fête du village a déjà entrepris la planification de la fête estivale 2009 qui aura lieu le **27 juin**. Il compte bien renchérir sur le grand succès remporté l'été dernier et a déjà mis quelques idées de l'avant à cet égard.

Le comité profite de l'occasion pour souligner la contribution inestimable des pompiers volontaires d'Austin à la fête, qui a été passée sous silence, par inadvertance, dans le dernier numéro du bulletin. Les pompiers siègent au comité de la fête, assurent la sécurité, redirigent la circulation, accueillent le public, aident à l'installation et participent à de nombreux autres égards. Bref, ils sont un élément essentiel de l'organisation et nous les en remercions sincèrement.

La Fête du village est une occasion de rassemblement pour tous les citoyens de notre municipalité. Le comité est heureux de vous y voir participer en grand nombre. Soyez assuré qu'il fera accueil à toutes vos idées ou suggestions, et à toute personne qui souhaite mettre la main à la pâte!

#### Environnement

Le nouveau comité consultatif en environnement a été officiellement nommé par le conseil à sa réunion du 3 novembre dernier. Bienvenue à André Clermont, Danielle Bergeron, Yvan Grégoire, Luc Lefebvre, Madeleine Saint-Pierre, Lily Trachy et Michel Viscogliosi, qui se joignent aux conseillers Jean-Marc Couture, Jean-Claude Duff et Lisette Maillé. Le comité se réunira le 13 janvier prochain pour amorcer les réflexions sur son mandat et son rôle dans la municipalité.

#### Communications avec le citoyen

En plus d'avoir publié **trois bulletins** et le bulletin spécial sur l'environnement le printemps dernier, le comité a conçu une **trousse de bienvenue** qui sera distribuée à tous les arrivants dans la municipalité. Cette trousse contiendra des renseignements variés d'intérêt pour les nouveaux venus, tels que la liste des comités et des associations, des copies des règlements en matière de construction, de rénovation et d'environnement, la carte géographique d'Austin et les dépliants historiques du comité culturel.

Dans un autre ordre d'idée, notre **liste de diffusion** compte actuellement 112 abonnés. Nous vous encourageons à vous y inscrire pour recevoir par courriel des annonces d'événement, des nouvelles et des renseignements d'intérêt de temps à l'autre directement de la Municipalité. C'est facile! Vous n'avez qu'à cliquer sur le lien dans le coin supérieur droit de l'écran à l'adresse www.municipalite.austin.qc.ca.

En 2009, le comité examinera l'image de marque (logo) de la Municipalité afin de la moderniser et d'en assurer une utilisation uniforme.

La Municipalité remercie l'Association des pompiers volontaires qui assure bénévolement la sécurité de nos enfants dans les rues à l'occasion de l'Halloween... en plus d'offrir des sacs-surprises.

Nos remerciements aussi aux très nombreuses familles qui ouvrent leur porte à cette occasion et qui font preuve d'une générosité remarquable.

Nos petites princesses et nos petits monstres vous en savent gré.

## Enviro-info

#### Gestion des matières résiduelles

L'une des grandes responsabilités des municipalités est de **gérer** de façon adéquate les matières résiduelles produites sur leur territoire et de **sensibiliser** leurs citoyens afin de relever ce défi de taille!

Depuis janvier 2007, les commerces de la municipalité d'Austin récupèrent! En prenant en charge la collecte des matières résiduelles et recyclables des commerces de son territoire, la Municipalité s'assure d'un meilleur taux de recyclage tout en établissant un réseau de service de collecte qui peut ainsi être offert à un prix abordable.

En réponse à la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008**, les MRC ont dû élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui vise à atteindre les objectifs de la politique et auquel toutes les municipalités doivent adhérer.

L'objectif général de la Politique est de mettre en valeur plus de 65 pour cent des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles pouvant être valorisées annuellement.

Elle a pour objet :

1º de privilégier et de promouvoir l'application des 3RV **dans l'ordre suivant** :

- **R**éduction à la source : Diminuer l'achat et la production de biens de consommation (et d'énergie).
- Réemploi : Prolonger la vie d'un produit, sans avoir à en modifier de manière importante l'apparence ou les propriétés. Par exemple, donner des appareils électroniques à des œuvres de bienfaisance.
- Recyclage: Réintroduire un « déchet » en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Par exemple, récupérer les canettes en aluminium et les retransformer en nouvelles canettes.
- Valorisation des matières résiduelles :
  Redonner une seconde vie à quelque
  chose qui autrement serait jeté, ce
  qui permet de mettre en valeur un
  sous-produit en le transformant en
  un nouveau produit. Par exemple, le
  compostage est une forme de valorisation
  des matières organiques.
- 2° d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;

**3°** d'obliger les fabricants et les importateurs de produits à prendre en compte les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts afférents à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles qu'ils engendrent.

Vous pouvez consulter le dernier bilan (mars 2008) de l'état de la situation, les enjeux et les perspectives à http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/inter.htm

#### Le bilan en 2006

La quantité moyenne de matières générées par personne en 2006 a augmenté de 12 pour cent par rapport à 2004. Par contre, le taux de récupération et de valorisation de matières résiduelles a augmenté de 26 pour cent.

Pour 2005 et 2006, 92 pour cent de l'augmentation du tonnage de matières récupérées provient principalement des résidus organiques, papier et carton et des matériaux secs (construction, rénovation et démolition), ce qui signifie que le Québec est sur la bonne voie d'atteindre les objectifs de la politique en ce qui concerne la récupération. Cependant, une population croissante associée à une augmentation des matières résiduelles générées ne peut qu'accroître notre pression sur les ressources.

# Réduction, réduction, réduction, la vraie solution!

Bonne nouvelle : les possibilités de réduction sont omniprésentes. Ce n'est plus qu'une question d'habitude! Soyez persévérant. Une fois les bonnes habitudes acquises, la démarche devient naturelle et se fait sans effort.

On n'insistera jamais assez sur cette étape cruciale. Il est indéniable que nous ne pouvons maintenir notre style de vie à perpétuité. Notre utilisation des matières premières dépasse – et de beaucoup! – la capacité de la terre à les renouveler.

Recycler, c'est bien, mais réduire, c'est encore mieux! N'oublions pas que le recyclage consomme aussi du transport et de l'énergie, et donc, présente un coût environnemental non négligeable

Quelques astuces

Quand vous faites vos courses,

- évitez le suremballage. Supprimer le styromousse en choisissant des fruits et légumes individuels est un geste simple, mais très efficace;
- apportez vos sacs réutilisables, résistants et faits au Québec. Diminuez l'utilisation des sacs de plastique tout en favorisant l'emploi chez nous;
- achetez en vrac ou en grand format que vous pouvez ensuite diviser à la maison;
- **éliminez** autant que possible les achats de produits à emploi unique.

La **clé de la réduction** réside dans le questionnement du besoin réel de l'achat potentiel et dans le choix d'articles durables!

# À propos de la collecte aux deux semaines

Plusieurs citoyens se sont plaints de la collecte des matières résiduelles aux deux semaines en été pour une seule et unique raison : les odeurs nauséabondes. Or, il y une seule et unique façon de réduire les odeurs : Compostez!

Les matières résiduelles compostables représentent de 40 à 45 pour cent de l'ensemble des matières résiduelles. Malgré le potentiel important de récupération qu'elles offrent, à peine 5 pour cent d'entre elles sont récupérées.

Pourtant, leur récupération est devenue incontournable afin de respecter les orientations du plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui fixe à 60 pour cent l'objectif de récupération et de valorisation des matières putrescibles selon l'échéancier 2008.

Actuellement, le gouvernement verse à la Municipalité près de 10 000 \$ des redevances qui sont perçues pour l'enfouissement; c'est une somme que nous soustrayons de la facture totale du service de collecte. Cependant, il nous impose une surtaxe de 10,40 \$, pour chaque tonne de déchets enfouis qui dépasse les objectifs. C'est donc dire que notre non-participation active à la réduction risque de nous coûter très cher. Sans parler des effets nocifs pour l'environnement.

Dans le bulletin spécial sur l'environnement au printemps dernier, nous avons donné tous les trucs possibles pour réduire les odeurs. Le compostage est le premier pas. Mettons-nous y tous activement. Essayons de nous accommoder des petits désagréments dans l'intérêt de la Terre.

#### Couches réutilisables

Toujours dans son souci de réduire les déchets, la Municipalité offrira cette année une subvention pour l'achat de couches réutilisables. Les jeunes familles auront droit à un remboursement de 50 pour cent du prix d'achat des couches par enfant de moins de deux ans, jusqu'à concurrence de 200 \$ par famille. Pour demander un remboursement, il suffit de se présenter à l'hôtel de ville avec une preuve de résidence, l'acte de naissance de l'enfant et le reçu d'achat.

## Saviez-vous que?

Si tous les humains adoptaient le style de vie des Canadiens, il faudrait quatre planètes pour assurer la disponibilité des matières premières et de l'énergie que nous consommons.

# Échos administratifs

#### Routes d'hiver

À l'approche de l'hiver, toutes les municipalités font face à un même problème : elles doivent entretenir plusieurs kilomètres de route sur leur territoire.

Les conditions climatiques au Québec font que la température hivernale varie et fréquemment et rapidement et qu'il est donc impossible de prévoir l'incertitude des éléments à tout moment. Dans l'entre-saison en particulier, par le simple changement de température, les plaques de glace apparaissent et disparaissent, souvent de façon imprévisible.

Il est déraisonnable de s'attendre à ce qu'une municipalité épande du fondant ou des abrasifs là où une petite accumulation de neige fondra sous l'action du soleil ou d'une pluie que la météo annonce dans l'immédiat. Par ailleurs, il est impossible d'espérer qu'une municipalité soit, à tout moment, présente partout sur son territoire pour empêcher que ne se forme une situation glissante.

Soyons patients. Soyons prudents.

#### Conduite en hiver

Le 17 septembre dernier, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau règlement en vertu duquel les pneus d'hiver sont dorénavant obligatoires du 15 décembre au 15 mars. Les pneus d'hiver sont conçus spécifiquement pour offrir une adhérence maximale sur des surfaces glacées ou enneigées et sont donc indispensables pour améliorer votre sécurité sur les routes. Mais ne comptez pas que sur eux. La conduite en hiver sur les chemins de campagne accidentés s'avère parfois un défi. Réduisez la vitesse, particulièrement pendant la nuit et les intempéries. Et n'oubliez pas que nous partageons la nature avec des animaux. Soyez vigilant!

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la Municipalité a installé de nouveaux panneaux de signalisation pour rappeler l'interdiction de stationnement la nuit (de minuit à 7 h) sur son territoire du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 1<sup>er</sup> avril.

#### Chemin North

Le conseil municipal peaufine actuellement son plan de réfection du chemin North. Il compte faire effectuer les travaux dès la fin de mai 2009 (après le dégel). Quand les plans seront suffisamment avancés, les représentants municipaux communiqueront avec les gens qui sont directement concernés pour les informer des incidences particulières que les travaux auront sur leur propriété ou en bordure de celle-ci.

#### Départ de Marie-Soleil Roy

Marie-Soleil Roy, qui occupait le poste de conseillère en environnement et qui épaulait l'inspecteur en bâtiment dans ses tâches, quittera son poste à la fin de l'année, ayant choisi de retourner aux études à temps plein. Bonne chance!

#### Séances du conseil

Les séances ordinaires du conseil se tiendront à l'hôtel de ville d'Austin (21 chemin Millington), le lundi à 19 h 30 aux dates suivantes : 12 janvier • 2 février • 2 mars • 6 avril • 4 mai • 1er juin • 6 juillet • 10 août • mardi 8 septembre • 5 octobre • 9 novembre • 7 décembre

#### Sécurité

#### Saviez-vous que...?

La municipalité de Bolton-Est couvre 25 pour cent du budget des dépenses du service de protection incendie, soit 54 000 \$ pour 2009. En 2008, elle a également payé 9 450 \$ pour les services des pompiers et des premiers répondants pour les interventions sur son territoire.

#### Reconnaissance aux bénévoles

En reconnaissance de la contribution énorme qu'ils apportent à la communauté, la Municipalité organisera un événement de reconnaissance pour ses bénévoles, le dimanche 19 avril 2009 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

### Horaire des Fêtes

Veuillez noter que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 24 décembre au 4 janvier inclusivement. Pour toute urgence concernant le réseau routier, vous pourrez communiquer avec M. David Cormier au 819 820-5928 ou avec les conseillers qui siègent au comité de voirie : Arthur Bryant, Jean-Marc Couture ou Denis Lachance. Vous trouverez leurs coordonnées au www.municipalite.austin.qc.ca.



À l'aube de la nouvelle année, nous vous souhaitons santé, bonheur et prospérité!

Le bulletin d'information est publié trois fois par année par la municipalité d'Austin. Il est distribué par la poste dans tous les foyers et il est disponible en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0

Tél.: 819-843-2388 Téléc.: 819843-8211

Courriel: info@municipalite.austin.qc.ca Site Internet: http://www.municipalite.austin.qc.ca